

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024
Reçu en préfecture le 11/07/2024
Publié le 11/07/2024
ID : 035-213501893-20240704-2024_40_03-DE

Délibération n° **2024 – 40 – 03** - Séance du 04 juillet 2024

En exercice : **22**

Présents : 17

Qui ont pris part à la délibération : **20**

Date de la convocation : 28 juin 2024

Date de l'affichage : **28 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le **jeudi quatre juillet** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Nadia MEZIANI, Anne-Sophie DESMOTS, Dominique RICHARD.

Excusées : Florence HUGUENIN (pouv. à David MAURUGEON), Léonce GUIÉNO (pouv. à Delphine COËTMEUR), Caroline GAVARD (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC).

Absents : Sylvain ROBERT, Cannelle ROBIN.

Secrétaire de séance : David MAURUGEON.

FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission Finances, réunie le 17 juin 2024, propose d'augmenter les tarifs périscolaires de 2,30 % pour les familles montgermontaises et de 4,60 % pour les familles non montgermontaises.

Monsieur le Maire rappelle que le coût réel de la pause méridienne s'élève pour l'année 2023 à 9,05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Nadia MEZIANI) :

- ▶ approuve les tarifs des prestations extrascolaires applicables du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025, tels que proposés par la commission Finances réunie le 17 juin 2024 et présentés ci-dessous.

Enfants montgermontais							
Répartition par tranche (Base de calcul du quotient familial CAF)	Prix de la pause méridienne	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne	Goûter de garderie	Étude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 699,99 €	1,00 €	0,76 €	0,24 €	0,14 €	0,38 €	0,19 €	0,06 €
Tranche 2 : de 700 € à 899,99 €	1,87 €	1,43 €	0,44 €	0,30 €	0,77 €	0,39 €	0,13 €
Tranche 3 : de 900,00 € à 1 099,99 €	2,81 €	2,15 €	0,66 €	0,44 €	1,15 €	0,58 €	0,19 €
Tranche 4 : de 1 100,00 € à 1 299,99 €	3,75 €	2,86 €	0,89 €	0,58 €	1,52 €	0,78 €	0,27 €
Tranche 5 : de 1 300,00 € à 1 499,99 €	4,68 €	3,58 €	1,10 €	0,74 €	1,90 €	0,97 €	0,33 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 035-213501893-20240704-2024_40_03-DE

Tranche 6 : de 1 500,00 € à 1 699,99 €	5,63 €	4,30 €	1,33 €	0,89 €	2,29 €	1,17 €	0,40 €
Tranche 7 : de 1 700,00 € à 1 899,99 €	6,56 €	5,01 €	1,55 €	0,95 €	2,67 €	1,36 €	0,46 €
Tranche 8 : 1 900,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	7,50 €	5,73 €	1,77 €	1,18 €	3,05 €	1,55 €	0,52 €

Enfants non montgermontais							
Répartition par tranche (Base de calcul du quotient familial CAF)	Prix de la pause méridienne	Prix de repas et du service	Prix de l'animation sur la pause méridienne	Goûter de garderie	Étude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 699,99 €	1,00 €	0,76 €	0,24 €	1,39 €	3,60 €	1,84 €	0,62 €
Tranche 2 : de 700 € à 899,99 €	2,45 €	1,87 €	0,58 €				
Tranche 3 : de 900,00 € à 1 099,99 €	3,67 €	2,80 €	0,87 €				
Tranche 4 : de 1 100,00 € à 1 299,99 €	4,91 €	3,75 €	1,16 €				
Tranche 5 : de 1 300,00 € à 1 499,99 €	5,81 €	4,68 €	1,13 €				
Tranche 6 : de 1 500,00 € à 1 699,99 €	5,84 €	4,39 €	1,45 €				
Tranche 7 : de 1 700,00 € à 1 899,99 €	7,36 €	5,62 €	1,74 €				
Tranche 8 : 1 900,00 € et plus ou revenu ou attestation CAF non communiqué	8,56 €	6,54 €	2,02 €				

Toutes prestations non décommandées 2 jours ouvrés avant la date seront facturées, sauf justificatif médical.

Les prestations feront l'objet d'une surfacturation de 10 % en cas d'absence de préinscription sur le portail famille.

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 035-213501893-20240704-2024_40_03-DE

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	01/08/2024
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	7,67 €
+ de 18 ans	9,36 €
Prix pour le personnel communal, employés de service École Notre Dame	5,78 €
Prix pour les enseignants	7,06 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 ^{re} année	5,11 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 ^e année	5,35 €
Prix de repas animation intergénérationnel	5,57 €
Prix du repas pour le prestataire de marché CLE	4,69 €
Prix du goûter pour le prestation du marché CLE	0,74 €

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent PRIZÉ

